

<https://www.paris-normandie.fr/id488464/article/2024-01-28/rouen-un-mineur-de-15-ans-in...>

Par Sylvain Auffret

5 min read

## Rouen. Un mineur de 15 ans interpellé pour la fausse alerte à la bombe au lycée Blaise-Pascal

Un mineur de 15 ans a été interpellé jeudi 25 janvier 2024 dans le cadre de l'enquête sur la fausse alerte à la bombe survenue au lycée Blaise-Pascal le 22 janvier. Il a reconnu en être l'auteur et sera jugé par un tribunal pour enfants le 9 avril.



Le lycée Blaise-Pascal avait été évacué le 22 janvier après une alerte à la bombe. Il avait déjà été évacué le 16 janvier - PN



*Par Sylvain Auffret*

Publié: 28 Janvier 2024 à 19h17 Temps de lecture: 1 min

Un mineur de 15 ans a été interpellé jeudi 25 janvier 2024 dans l'agglomération rouennaise dans le cadre d'une enquête ouverte suite à une fausse alerte à la bombe survenue le 22 janvier au lycée Blaise-Pascal à Rouen, a informé le parquet de Rouen dimanche 28 janvier 2024.

## **Poudre noire et armes blanches saisies**

En garde à vue, le mineur a reconnu être l'auteur du message. La perquisition à son domicile « a également permis d'établir que ce jeune homme s'intéressait sur internet à la fabrication des explosifs et avait acquis divers composants nécessaires à la fabrication de la poudre noire utilisée pour la fabrication de détonateurs », indique le parquet dans son communiqué. Si ces produits et des armes blanches ont été saisis, « il n'est toutefois pas établi à ce stade, une quelconque volonté de fabriquer et encore moins d'utiliser un engin explosif », précise-t-il.

## **Jugé le 9 avril**

Le mineur est convoqué devant le tribunal pour enfants le 9 avril prochain, où il comparaitra pour « Fabrication d'élément ou substance destiné à entrer dans la composition d'un produit explosif », « détention sans motif légitime de substance ou produit explosif » et « divulgation d'information fausse afin de faire croire à une destruction dangereuse ». En attendant, ce mineur, sans antécédent judiciaire, fait l'objet d'un placement éducatif.